

LE PROGRES

DE L'ALLIER, DE LA NIEVRE ET DE SAONE-ET-LOIRE

25 Centimes

Abonnements : Allier et limitrophes, 3 mois, 22 fr.; 6 mois, 40 fr.; 1 an, 75 fr. - Autres Départements, 25 fr.; 45 fr.; 80 fr. - Etranger, port en plus

25 Centimes

PUBLICITE
AGENCE HAVAS
 57, Place d'Orléans, MOULINS
 Téléphone 6-07
 Ch. de Poste : Compt. d'Es. 152.54

Pour la publicité
 adressez-vous à
L'AGENCE HAVAS
 62, Rue de Valenciennes, PARIS
 et dans toutes ses Succursales

Stavisky, sur le point d'être arrêté à Chamonix, se loge une balle dans la tête

Il est transporté, mourant, à l'hôpital M. Dalimier, Ministre des Colonies, est démissionnaire

Pierre Darius est arrêté

La capture de Stavisky

Chamonix, 8 janvier. — L'escorte Stavisky, découvert par la police dans une villa de Chamonix s'est tiré une balle de revolver au moment où il allait être arrêté.

Stavisky est entré dans le coma. Il est considéré comme perdu.

C'est un peu après 16 heures, à Chamonix, dans un villa nommée « Le Vieux Logis », que se déroula le drame qui mettra fin à la carrière de Stavisky.

Le commissaire Charpentier, de la Sûreté Générale, les inspecteurs Legall et Girard, avaient retrouvé la trace de l'escorte à Servoz de la façon suivante :

On savait que dans sa fuite, Stavisky était accompagné par un repris de justice dont le nom n'est pas encore dévoilé. Celui-ci était muni d'un faux passeport. Son compagnon, par contre, était muni de pièces d'identité à son véritable nom. En suivant, dans les hôtels de la région, les traces du compagnon de Stavisky, on suivait forcément la piste de ce dernier.

C'est ainsi que cette piste fut retrouvée à Mégeve, à Chamonix.

Le Charpentier, aidé par une diligente enquête de la gendarmerie locale, retrouva au nom du comparse une location de la villa « Le Vieux Logis ». Le propriétaire de la villa, situé au centre de Chamonix, répond aux policiers :

« J'ai bien loué ma villa au nom indiqué, mais elle doit être actuellement inoccupée. On ne m'a pas remis des clés, mais je n'ai pas d'inquiétudes. Il n'y a certainement personne chez moi en ce moment ».

Les policiers, néanmoins, se rendent aux « Vieux Logis ». Ils aperçoivent un mince filet de fumée sortant de la cheminée. Quatre gendarmes entourent la maison. Le propriétaire, à la demande de Charpentier, vient jusqu'à la villa.

Le commissaire Charpentier croit de son devoir, à ce moment, de téléphoner à son chef, le contrôleur général Duchoux, qui lui recommande d'agir prudemment, mais de pénétrer dans la villa. C'est ce qui va être fait.

Le propriétaire, le premier, escalade le mur. Il croit s'apercevoir à ce moment que la maison est occupée. Les policiers s'approchent et frappent à la porte. Personne ne répond.

Alors, le propriétaire, à la vue brisée un carreau pour ouvrir la porte de l'intérieur. Un coup de pistolet retentit.

Tout le monde pénètre à l'intérieur du « Vieux Logis ».

Stavisky est étendu dans une des pièces où il a fait du feu. Un médecin, appelé aussitôt, constate que la tête de Stavisky est trouée en deux endroits et qu'un peu de matière cérébrale s'échappe de la blessure.

C'est une question d'heures, dit-il. Il est impossible qu'il puisse en échapper ».

Député, Stavisky est dans le coma. Deux personnes ont accompagné Stavisky dans sa fuite et ont assisté au drame de la villa du « Vieux Logis ». Ce sont le locataire de la villa, Henri Voix, originaire de Dijon, où il naquit le 1^{er} septembre 1898, bien connu des services de la Sûreté Générale, et une jeune femme, Mlle Lucette Alveras, 27 ans, demeurant, boulevard Ornano.

Il était exactement 15 heures 50, lorsque les policiers, forçant la porte, Stavisky se logea une balle de revolver dans la tête.

Stavisky a été transporté à l'hôpital de Chamonix. A 18 heures 50, une intervention chirurgicale a été décidée et le blessé transporté immédiatement à la salle des opérations.

Le parquet de Bonneville s'est mis en route dès qu'il a été avisé de l'arrestation de Stavisky et de son complice. Il comprend le procureur de la République M. Théron, le juge d'instruction M. Burgé et le médecin aliénéiste Chamonix, 8 janvier. — La villa où Stavisky a tenté à ses jours avait été retenue de toute urgence le soir du premier janvier par un couple se donnant pour les époux Forquet. Sous ce nom se cachaient Henri Voix, l'ami de Stavisky, et la maîtresse de Voix, Mlle Lucette Alveras.

LA RECHERCHE DES COMPlices

Paris, 8 janvier. — Plusieurs enquêtes sont menées à Paris par la Sûreté Générale pour découvrir les points obscurs sur la fuite de Stavisky, notamment pour établir qui a favorisé sa fuite le 25 décembre.

Stavisky avait un dernier rendez-vous avec M. Hayotte dans un café voisin de la gare Saint-Lazare. Il semblait désarmé, établi, que Mme Stavisky était présente à ce rendez-vous et qu'elle apportait ce soir-là des vêtements, du linge et probablement aussi de l'argent à son mari.

Comment on retrouva Stavisky

C'est entre le 30 décembre et le 1^{er} janvier que Stavisky, vraisemblablement de Paris, accompagné d'un ami, s'installa dans une discrète villa de Servoz, appartenant à une dame Dussaux. Cette résidence avait été louée quelques temps auparavant par M. Pigaglio, rédacteur à la « V. ».

Les nouveaux arrivants se montrèrent le moins qu'ils p. ent. Ils repartirent par la route dans une auto louée à un garage de la région, en direction de Mégeve. Ceci se passait le 3 janvier.

Le commissaire Charpentier et les inspecteurs Girard et Le Gall, de la Sûreté générale, entreprirent de minutieuses investigations le long de la vallée de l'Arve, dans tous les petits villages alpestres, actuellement enfouis sous la neige qui vint du Taget Saint-Gervais à Chamonix.

On sait quel fut leur résultat.

Il y a trois jours, les secrets sont décidément bien gardés, que l'on savait que Stavisky rôdait du côté de la mer de glace, et c'est la propriétaire de la villa où descendit l'aventurier, à Servoz, qui, communiquant ses soupçons à la Sûreté générale, provoqua le départ. Elle devint absolument nécessaire, depuis les précisions que mon client avait données sur le rôle qu'on lui faisait jouer au Crédit Municipal.

Les documents apportés de Paris n'ont fait que confirmer les déclarations de Tissier et prouver que toutes ses indications étaient exactes et honnêtes.

Je viens de recevoir de M. d'Uhalt deux demandes pour lui permettre de prendre des à présent certaines mesures qui vont clarifier l'enquête en direction de Paris. Je regrette de ne pouvoir mieux préciser ma pensée, mais soyez certain qu'il y a quarante-huit heures les événements vont se précipiter. L'affaire du reste, comment s'agit-elle ?

L'arrestation de Garat va permettre de fixer les véritables responsabilités. Il s'agit tout de suite de dégager tous les côtés, d'ailleurs complexes, et dont Garat n'est, au surplus, qu'un des éléments. Il gravite autour de Stavisky un certain nombre de personnages et même de personnalités. M. Garat n'est qu'un de ceux-là.

Dans la cellule de la prison de Bayonne, Garat ne s'est pas départi de son calme, et ce matin a demandé qu'on épargnât un peu sa femme et son enfant. Le juge d'instruction a reçu en outre, de M. Jean-Charles Legrand et M. André Delmas, deux lettres.

Dans la première, les défenseurs de Tissier demandent une expertise des situations financières de Garat et de Stavisky. En voici le texte :

« Monsieur le Juge d'Instruction,

« Etant donné les résultats actuels de l'information, il y a une mesure d'urgence dont l'urgence nécessite l'adoption. Nous avons l'honneur de vous demander l'accomplissement de l'expertise comptable pour établir la situation financière de Tissier avant et après son entrée au Crédit Municipal de Bayonne ».

2° Pour procéder aux mêmes investigations sur la situation financière de Garat et aux modifications qu'elle a pu subir du 1^{er} janvier 1930 jusqu'à ce jour ;

3° Pour rechercher exactement la provenance des fonds avec lesquels Garat a versé la somme importante nécessaire à la maintenance de la saisie-arrêt qui a frappé son indemnité parlementaire ;

4° Pour rechercher s'il n'a pas fait connaître hors de la région bayonnaise des placements hypothécaires importants et la provenance des fonds qu'il a pu ainsi employer.

Dans la seconde lettre, les avocats réclament les noms de tous ceux qui sont intervenus dans les agissements de Stavisky.

L'affaire ne fait que commencer dit M. J.-Ch. Legrand

Me Jean-Charles Legrand, défenseur de Tissier, interrogé à Bayonne par les journalistes, leur a fait les déclarations suivantes :

« L'arrestation de Garat n'est pas une surprise pour moi.

« C'est moi qui ai demandé au juge d'instruction son inculpation, nous a déclaré M. J.-Ch. Legrand, dès que j'ai eu connaissance du dossier. Cette inculpation, je ne saurais trop la répéter, était devenue absolument nécessaire, depuis les précisions que mon client avait données sur le rôle qu'on lui faisait jouer au Crédit Municipal.

« Les documents apportés de Paris n'ont fait que confirmer les déclarations de Tissier et prouver que toutes ses indications étaient exactes et honnêtes.

« Je viens de recevoir de M. d'Uhalt deux demandes pour lui permettre de prendre des à présent certaines mesures qui vont clarifier l'enquête en direction de Paris. Je regrette de ne pouvoir mieux préciser ma pensée, mais soyez certain qu'il y a quarante-huit heures les événements vont se précipiter. L'affaire du reste, comment s'agit-elle ?

L'arrestation de Garat va permettre de fixer les véritables responsabilités. Il s'agit tout de suite de dégager tous les côtés, d'ailleurs complexes, et dont Garat n'est, au surplus, qu'un des éléments. Il gravite autour de Stavisky un certain nombre de personnages et même de personnalités. M. Garat n'est qu'un de ceux-là.

Dans la cellule de la prison de Bayonne, Garat ne s'est pas départi de son calme, et ce matin a demandé qu'on épargnât un peu sa femme et son enfant. Le juge d'instruction a reçu en outre, de M. Jean-Charles Legrand et M. André Delmas, deux lettres.

Dans la première, les défenseurs de Tissier demandent une expertise des situations financières de Garat et de Stavisky. En voici le texte :

« Monsieur le Juge d'Instruction,

« Etant donné les résultats actuels de l'information, il y a une mesure d'urgence dont l'urgence nécessite l'adoption. Nous avons l'honneur de vous demander l'accomplissement de l'expertise comptable pour établir la situation financière de Tissier avant et après son entrée au Crédit Municipal de Bayonne ».

2° Pour procéder aux mêmes investigations sur la situation financière de Garat et aux modifications qu'elle a pu subir du 1^{er} janvier 1930 jusqu'à ce jour ;

3° Pour rechercher exactement la provenance des fonds avec lesquels Garat a versé la somme importante nécessaire à la maintenance de la saisie-arrêt qui a frappé son indemnité parlementaire ;

4° Pour rechercher s'il n'a pas fait connaître hors de la région bayonnaise des placements hypothécaires importants et la provenance des fonds qu'il a pu ainsi employer.

Dans la seconde lettre, les avocats réclament les noms de tous ceux qui sont intervenus dans les agissements de Stavisky.

La démission de M. Dalimier

Paris, 8 janvier. — A Paris, de 17 h. les ministres et sous-secrétaires d'Etat arrivent au ministère de l'Intérieur et se réunissent dans la salle réservée au Conseil de Cabinet.

A 17 h. 15, M. Chautemps entre dans cette salle. Les délibérations commencent.

Paris, 8 janvier. — Le communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres indique que M. Chautemps a affirmé sa volonté de veiller à ce que la justice ne puisse être entravée par aucune considération.

Le gouvernement acceptera la discussion des interpellations, jeudi.

M. Dalimier a expliqué son rôle dans l'affaire de Bayonne et a fait la preuve de sa bonne foi, à l'aide de documents.

M. Chautemps saisira sans retard le Conseil des projets de loi visant notamment à la réorganisation de la police, à la protection de l'Argonne, à la répression des interventions coupables auprès des services publics.

Paris, 8 janvier. — A 20 heures, M. Camille Chautemps quitte le ministère de l'Intérieur pour se rendre à l'Élysée.

Paris, 8 janvier. — M. DALIMIER, MINISTRE DES COLONIES, EST DÉMISSIONNAIRE.

L'enquête à Paris et à Bayonne

Paris, 8 janvier. — M. Chautemps, à la suite d'une conférence avec M. Laurent-Eynac, ministre du Commerce, a décidé de charger l'inspection générale des services administratifs de procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles les diverses administrations auxquelles les divers agents ont exercé le contrôle sur les opérations du Crédit Municipal de Bayonne et de rechercher toutes les responsabilités et défaillances ayant favorisé les faits délictueux que l'on connaît.

Le Président du Conseil s'était entretenu auparavant de 10 heures à 11 heures 15 avec M. Chiappe, préfet de police.

M. Chiappe, accompagné de Mme Chiappe, était arrivé ce matin à 9 h. 55 à la gare de Lyon par le Rome-Express, venant de Florence. Il avait pris quelques jours de repos.

Entouré par les journalistes qui recueillaient souriant, le préfet de police démentit catégoriquement que Stavisky ait versé une somme quelconque à la Maison des Gardiens de la Paix.

Quant aux journaux qui pourraient être reprochés à ses services, M. Chiappe a affirmé que la préfecture de police avait transmis au parquet les enquêtes à mesure qu'elles étaient terminées.

« On dit d'être parti, ajouta le préfet, qu'on m'aurait vu avec lui à un gala de l'Empire. C'est également faux. Je n'ai eu affaire qu'une seule fois avec Stavisky. Il était venu dans mon cabinet pour se plaindre, prétendant que la Police Judiciaire s'inquiétait par trop de lui, et de ses faits et gestes. Inutile de dire que j'ai répondu : « Non ».

M. Chiappe a ajouté qu'il s'expliquera sur tous les bruits tendancieux qui ont été lancés à ce sujet contre la Préfecture de Police.

Ajoutons que dès 1931, la Police Judiciaire avait avisé le Parquet que Stavisky avait l'intention de continuer ses agissements dans la région bayonnaise.

PERQUISITIONS

Paris, 8 janvier. — Ce matin, vers 10 heures, M. Ordonneau, juge d'instruction, accompagné de plusieurs inspecteurs, s'est présenté, pour y perquisitionner, au numéro 1, rue Volney, aux bureaux de la Société Anonyme Parisienne d'Édition et de Publication, fondée par Stavisky pour assurer la publicité des théâtres auxquels il s'intéressait, et particulièrement de l'Empire.

Les magistrats ont trouvé les locaux « froids et les portes fermées. Le directeur de la Société, un certain Valant, qui venait habituellement tous les jours depuis le mois de juin, date où les bureaux avaient été ouverts, n'a pas reparu depuis samedi.

M. Ordonneau, après une nouvelle perquisition place Saint-Georges, est revenu à 12 h. 15 rue Volney. Nous avons pu savoir que la correspondance saisie au siège de la Société d'Édition n'était pas très nombreuse et que la plupart des lettres étaient adressées à Pierre Darius.

Paris, 8 janvier. — M. Demay, juge d'instruction, s'est rendu de 10 heures dans les bureaux de la société d'assurance « La Confiance », 26, rue Drouot, où il a interrogé les dirigeants sur la destination qu'ils peuvent donner à la souscription faite par la société de 20 millions de bons du Crédit Municipal de Bayonne.

Bayonne, 8 janvier. — Après une perquisition dans les bureaux de la mairie de Bayonne, les magistrats se sont rendus à 17 h. 15 au domicile particulier de Garat, pour procéder à la même opération.

M. Durand et Audibert, conseillers municipaux de Bayonne, ont envoyé leur démission des fonctions municipales. D'autres sont prévues pour demain.

A LYON

Lyon, 8 janvier. — M. Bastian, commissaire aux délégations judiciaires, a remis au Parquet un dossier concernant l'affaire des faux bons de Bayonne. Il n'a pas été placé de bons du Crédit Municipal Bayonnais sur le marché de Lyon, mais environ 700.000 francs d'obligations de la Société Foncière d'Entreprises de Travaux Publics ont été souscrits. On pense même que ce chiffre est largement dépassé, car de nouvelles plaintes arrivent chaque jour.

L'inculpation de Garat

L'arrestation de Garat, maire de Bayonne, est donc un fait accompli après quinze jours d'instruction active, de perquisitions, d'enquêtes, de saisies, de témoignages accablants.

Les magistrats qui étaient les amis du maire de Bayonne et qui considéraient son existence comme une longue vie d'honnêteté et de labeur ne se sont vus qu'avec tristesse à reconnaître ses défaillances et à édicter l'irréparable.

Cependant, il faut reconnaître que, dans les milieux judiciaires parisiens, la réputation de Garat n'était pas aussi brillante qu'à Bayonne. Il avait quitté le barreau depuis plusieurs années pour prendre un cabinet d'affaires et n'était plus avocat à la Cour, mais avocat tout court et encore en vertu de cette tolérance qui permet de porter le titre sans endosser la robe.

Il avait eu des délégués, demeurés d'ailleurs strictement dans le domaine de la procédure qui donnaient à craindre pour la rigueur de ses principes.

Sa complicité dans le scandale Stavisky avait peu surpris ses anciens confrères.

Mais l'impressionnante avalanche des griefs dont le juge d'instruction le déclare coupable constitue néanmoins une révélation sensationnelle : Garat est inculpé de vol, de faux, d'usage de faux de détournements de pièces et de deniers publics, d'escroquerie ou de complicité, d'abus de confiance et de recel.

« Il est à noter que Garat, au cours de sa procédure, a été condamné à Bayonne se trouver confirmés en même temps que les accusations de Tissier.

« On reproche au maire de Bayonne d'avoir pris des bijoux dans le coffre du Crédit Municipal ou d'en avoir reçu des mains de Stavisky.

D'avoir connu toute l'escroquerie d'avoir consenti à la confection des faux et à l'envoi des bons frauduleux à ceux qui les négociaient et à Stavisky qui les négociait, sans doute en vue de commissions fastueuses et peut-être encore davantage pour permettre à M. Alexandre de réaliser sa formidable spéculation sur les dommages des optants hongrois qui devaient rendre le financement cinq cent fois millionnaire et au succès de laquelle il devait être intéressé.

L'usage de faux serait caractérisé par les démarches de Garat, auprès des ministères et des caisses d'assurances privées et publiques pour faciliter le placement des faux bons ; l'abus de confiance par les termes volontairement créateurs d'équivoque dans lesquels il répondait aux lettres de renseignements pour faire croire que la garantie de la Ville et de l'Etat s'attachaient aux bons du Crédit Municipal.

Tous ces griefs sont ceux qui sont faits à Stavisky avec lequel le maire de Bayonne, dans sa culpabilité, se trouve étroitement confondu.

Il est à noter que Garat, au cours de sept heures que dura son interrogatoire, n'a pas passé d'aveux et a discuté pied à pied l'accusation, notamment les documents décisifs recueillis à Paris par la Sûreté Générale, arrivés à Bayonne samedi soir et les premières conclusions absolument accablantes de l'expertise comptable faite sur les livres du Crédit Municipal.

Les dénonciations de Tissier, les documents saisis à Paris et dont on ignore encore la teneur, les conclusions de l'expertise, ont été soumis à Garat, interrogé comme témoin. Quand celui-ci eut combattu sept heures durant les accusations qu'il comportaient, le juge lui dit que, malgré ses dénégations, il devait le tenir pour coupable. A partir de ce moment, Garat refusa de répondre et fut déclaré avoir droit à l'assistance de ses défenseurs.

Ce qui soulevait hier soir de la part de M. Campinchi une protestation très vive :

« Si la conviction des magistrats était faite par les pièces du dossier, on n'aurait pas à interroger d'abord Garat comme témoin.

L'arrestation de Darius

Paris, 8 janvier. — Pierre Darius, directeur de l'hebdomadaire « Les Ombres » est arrivé cet après-midi au Palais de justice où M. Ordonneau l'a interrogé longuement. A l'issue de son interrogatoire, une décision sera prise par le Parquet. On n'attend plus à cet effet qu'un mandat télégraphique du Parquet de Bayonne.

Paris, 8 janvier. — Après avoir été entendu par M. Ordonneau, et que celui-ci eut recueilli certaines précisions, il apparait que Darius, après avoir fait une campagne contre les faux bons de Bayonne, avait demandé une indemnité à Stavisky, pour essayer d'en placer dans le public.

M. Ordonneau a décidé de mettre Darius en état d'arrestation.

Le parquet de Bayonne avisé de ces résultats, devait envoyer un mandat d'amener permettant de transférer Darius à Bayonne. A 20 heures, Darius, encadré de deux inspecteurs, attendait la signification de ce mandat.

Pour la paix

Le pacte balkanique serait signé avant un mois

Rome, 8 janvier. — Le Ministre des Affaires Étrangères de Grèce, M. Maximos, a quitté Rome aujourd'hui à midi 15, par le rapide de Paris. Durant son séjour, il a été reçu, par le chef du gouvernement, auquel il a exposé le projet de pacte balkanique que contient son pacte et la consolidation de la paix dans les Balkans et pour éviter tout malentendu à cet égard.

Il convient d'ajouter, que bien que comprenant la Yougoslavie et la Roumanie, la nouvelle constellation ne se réalise nullement dans la Petite Entente. Son caractère restera strictement balkanique.

De source bien informée, M. Maximos aurait informé le gouvernement italien que la signature du pacte aurait vraisemblablement lieu avant un mois. On espère que les négociations grecs-bulgares seront suffisamment avancées pour permettre à la Bulgarie de faire partie du pacte à cinq qui au fait ainsi l'adhésion des gouvernements d'Ankara, d'Athènes, de Bucarest, de Belgrade et de Sofia.

A LONDRES ET A GENEVE

Londres, 8 janvier. — M. MacDonald a reçu de 10 à 12 heures, sir John Simon. Au cours de cet entretien, le chef du Foreign Office a exposé au Premier Ministre le résultat de ses conversations à Paris et à Rome.

Sir John Simon n'a pu voir aujourd'hui M. Henderson, qui souffre d'un refroidissement.

A Genève on assure que le gouvernement britannique sera en mesure de faire connaître d'ici à la fin de la semaine, par une déclaration publique, le programme auquel il se sera arrêté dans la question du désarmement.

On confirme d'autre part que sir John Simon, ministre des Affaires Étrangères de Grande-Bretagne, viendra lui-même siéger au Conseil de la Société des Nations dont la session s'ouvrira le 15 courant. Il serait accompagné de M. Eden, nouveau lord du sceau privé.

Le directeur de la section du désarmement de la S.D.N., M. Agnilds, a quitté Genève pour se rendre à Londres où il prendra contact avec M. Henderson.

M. Henderson et Agnilds seraient le retour à Genève pour l'ouverture du Conseil de la S. D. N.

A Cherbourg

Un inventeur fait des essais d'un appareil insubmersible

Cherbourg, 8 janvier. — Encore un inventeur méconnu ! On le croirait à lire les relations de l'expérience à la « Revue de Mécanique » de la marine, M. Guillaume, né à Rodez, chef-lieu du département de l'Aveyron, vient de se livrer à Cherbourg.

M. Julien Guillaume dit avoir inventé un dispositif qui selon lui doit empêcher les catastrophes maritimes : aucun navire ne devrait jamais sombrer. Guillaume a choisi pour ses expériences le port de Cherbourg, si cruellement éprouvé au cours de ces dernières années par la perte des sous-marins « Ondinet », « Prométhée ».

L'inventeur qui a tenté vainement d'intéresser la marine à son dispositif a voulu mettre de son côté l'opinion publique, aussi a-t-il tenté et réussi hier une nouvelle expérience devant des milliers de spectateurs massés autour du bassin de commerce.

Il est impossible d'entrer dans les détails techniques, pour la bonne raison que M. Guillaume n'emploierait aucun des secrets de son invention. Hier, après-midi, il a convaincu les plus sceptiques et une personnalité maritime que nous avons rencontrée dans la soirée, ne nous a pas caché son étonnement.

« Il est nettement établi, a dit cet officier, que pour faire remonter un sous-marin en plongée, il n'existe d'autre moyen que la mécanique et de la physique que deux seuls moyens, ou bien lâcher les plombs, ou bien chasser l'eau des ballasts. J'ai vu cet après-midi que M. Guillaume n'employait aucun de ces moyens, non seulement son petit insubmersible pèse le même poids (1.250 kilos), à la descente comme à la montée, mais encore nous avons pu constater, quand l'appareil a été ramené à terre, que les deux réservoirs qu'il servent de ballasts, et qui se remplissent d'eau à la plongée, étaient encore pleins d'eau. C'est stupéfiant. Je ne nie rien, mais je ne comprends rien. »

Après l'incendie du Georges Phillipar

Sept hauts personnages sont inculpés d'homicide par imprudence

Paris, 8 janvier. — A la suite du rapport technique de la Commission désignée par le ministre de la Marine marchandé pour enquêter sur l'incendie du « Georges-Phillippar », le juge d'instruction, M. Benon, a inculpé, sur réquisition du substitut, 7 personnes pour homicide par imprudence :

MM. Falcoz, ingénieur en chef des Messageries maritimes ; Descey, ingénieur ; Georjelin, inspecteur en chef des Messageries ; Mutinot, directeur général des ateliers et chantiers de la Loire, à Paris ; Paquet, directeur des Ateliers et chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire ; Guénot, expert au bureau Veritas de Cherbourg ; Proteau, ingénieur-constructeur.

Un clou chasse l'autre. Un record en timine un autre. Un scandale en cillipe un autre. Amères réflexions suggérées par de récents et sensationnels événements. Voyez comme dans l'actualité leur succession les efface facilement à la grande satisfaction de ceux qui sont subitement et de façon inattendue relégués dans un oubli qui prépare l'indulgence.

En décembre éclate une grave affaire d'espionnage.

Avec des individus indésirables, notoirement connus comme espions, apparaissent comme un professeur d'université, une jeune institutrice. Je soulève de tout cœur qu'ils n'ont commis que des imprudences et n'ont été que les dupes d'agents qui se soient montrés dans leur tendresse amoureuse.

On a bien voulu nous apprendre que le professeur, traducteur au ministère de la Marine, avait cent mille francs d'économie et avait touché un rappel de traitement de 25.000 francs, qu'il possédait un dépôt en Allemagne et ne payait guère d'impôt, car il avait un logement simple et jouissait de celui de sa maîtresse, espionne et du coffre-fort d'une autre aventurière.

Mais la catastrophe de Lagny survient. Les espions communistes et autres passent au second plan, ainsi que les Français soupçonnés de trahison.

Les colonnes des quotidiens sont envahies par de longues informations. On ne parle plus que du « monarque » et de l'appareil d'essai. Qui ne connaît pas maintenant l'appareil d'essai ? Peut-être l'ouvrier et l'ingénieur chargés de le vérifier.

A celles des bonnes émissaires réglementaires, le mécanicien et le chauffeur, viennent s'ajouter six autres inculpations graves, à divers degrés de l'échelle hiérarchique. Bref, la compagnie de l'Est est inculpée d'homicide par imprudence. Il y a huit jours, c'était un événement sensationnel, autant que courageux.

Qui, sauf les intéressés directs, pense encore aujourd'hui aux victimes de Lagny et aux responsabilités de cette catastrophe-record ?

Nous avons, en effet, le scandale Stavisky.

Un scandale abondant en compromissions, en faiblesses et en indulgences coupables, encolone tout naturellement une catastrophe épouvantable.

La boue, les millions volés, soutirés à l'épargne, battent la mort à plate-coupe.

Quel clou sensationnel fera donc passer demain l'affaire Stavisky au rang des banalités ?

La chute du franc ? Une bêtise des nazistes ? J'espère que non.

Pour l'heure, le déficit continu du budget, le réarmement de l'Allemagne ne sont pas pourvus du piment nécessaire pour satisfaire les exigences saadiques de l'opinion publique.

Jules LEFEBURE.

La Quotidienne

Un clou chasse l'autre. Un record en timine un autre. Un scandale en cillipe un autre. Amères réflexions suggérées par de récents et sensationnels événements. Voyez comme dans l'actualité leur succession les efface facilement à la grande satisfaction de ceux qui sont subitement et de façon inattendue relégués dans un oubli qui prépare l'indulgence.

En décembre éclate une grave affaire d'espionnage.

Avec des individus indésirables, notoirement connus comme espions, apparaissent comme un professeur d'université, une jeune institutrice. Je soulève de tout cœur qu'ils n'ont commis que des imprudences et n'ont été que les dupes d'agents qui se soient montrés dans leur tendresse amoureuse.

On a bien voulu nous apprendre que le professeur, traducteur au ministère de la Marine, avait cent mille francs d'économie et avait touché un rappel de traitement de 25.000 francs, qu'il possédait un dépôt en Allemagne et ne payait guère d'impôt, car il avait un logement simple et jouissait de celui de sa maîtresse, espionne et du coffre-fort d'une autre aventurière.

Mais la catastrophe de Lagny survient. Les espions communistes et autres passent au second plan, ainsi que les Français soupçonnés de trahison.

Les colonnes des quotidiens sont envahies par de longues informations. On ne parle plus que du « monarque » et de l'appareil d'essai. Qui ne connaît pas maintenant l'appareil d'essai ? Peut-être l'ouvrier et l'ingénieur chargés de le vérifier.

A celles des bonnes émissaires réglementaires, le mécanicien et le chauffeur, viennent s'ajouter six autres inculpations graves, à divers degrés de l'échelle hiérarchique. Bref, la compagnie de l'Est est inculpée d'homicide par imprudence. Il y a huit jours, c'était un événement sensationnel, autant que courageux.

Qui, sauf les intéressés directs, pense encore aujourd'hui aux victimes de Lagny et aux responsabilités de cette catastrophe-record ?

Nous avons, en effet, le scandale Stavisky.

Un scandale abondant en compromissions, en faiblesses et en indulgences coupables, encolone tout naturellement une catastrophe épouvantable.

La boue, les millions volés, soutirés à l'épargne, battent la mort à plate-coupe.

Quel clou sensationnel fera donc passer demain l'affaire Stavisky au rang des banalités ?

La chute du franc ? Une bêtise des nazistes ? J'espère que non.

Pour l'heure, le déficit continu du budget, le réarmement de l'Allemagne ne sont pas pourvus du piment nécessaire pour satisfaire les exigences saadiques de l'opinion publique.

Jules LEFEBURE.

Lire en troisième page : **Les répercussions de l'affaire Stavisky à Vichy**